Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 022-200069391-20260602-2026_112_DELIB-DE

LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
LAMBALLE TERRE & MER
-22400-
RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 2 JUIN 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, LE DEUX JUIN, A DIX-HUIT HEURES TRENTE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR, SOUS LA PRÉSIDENCE DE THIERRY ANDRIEUX.
Date de la convocation : 27 mai 2026

ETAIENT PRÉSENTS :

Président : Thierry ANDRIEUX

Membres du Bureau : Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Stéphane de SALLIER DUPIN, Gwenaëlle AOUTIN, Jérémy ALLAIN, Isabelle RONNÉ-GUÉHO, Jean-Luc GUYMARD, Rosalie LE BOËDEC, Serge GUINARD, Véronique DELAÎTRE, Jean-Luc COUËLLAN, France LE DOUARIN, Christophe ROBIN, Anne HERVÉ, Benoît DESPRES, Caroline MORICE, Brice LE DOLEDEC, Yvonnick GOUAULT, Nicolas BESREST.

Yvon BERHAULT, Sylvain BERNU, Paulette BEUREL, Jérémy BOULARD, Gilles BOURRÉ, David BULROT, Dominique CHRETIEN *(suppléant de Pascal LEBRETON, absent)*, Daniel COMMAULT, Guy CORBEL, Jean-François CORDON, Virginie DEBEGUE, Catherine DREZET, Nadège FRANÇAIS, Julie GAUDIN, Vanessa GERTSCH, Jean-Luc GOUYETTE, Alain GUILLOT, André HAMON, Philippe HELLO, Guy HEURTAULT, Loïc LANDIN, Nadège LE GUEN, Jean-Marie LE MOUNIER, Nicolas LORMEL, Roland LUCAS, Christophe MARCHAND, Alexis MENARD, Xavier MERPAULT, Valérie MORFOUASSE, Michel PESLIER, Dominique PORTAL, Nicolas RÉALLAND, Catherine RENAULT, Sylvain RENAUT, Michel RICHARD, Patrice RONDEL, Christian TARDY, Catherine TIENGOU, Annie VALO, Jackie VENTUROLI.

ABSENTS EXCUSÉS :

- Marie-Sergine BÉZARD donne pouvoir à Stéphane de SALLIER DUPIN,
- Philippe BOSCHER donne pouvoir à Nathalie TRAVERT-LE ROUX,
- Myriam CARIMALO donne pouvoir à Gilles BOURRÉ,
- Samy GOASTER donne pouvoir à Vanessa GERTSCH,
- Laurence HAQUIN donne pouvoir à Jean-Marie LE MOUNIER,
- Marie LE BOUEDEC donne pouvoir à Nicolas BESREST,
- Marie-Claude LESNÉ donne pouvoir à Thierry ANDRIEUX
- Antoine RAVARD donne pouvoir à David BURLOT,
- Yves RUFFET donne pouvoir à Paulette BEUREL,
- Pierre-Alexis BLEVIN.

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Sylvain BERNU

Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 022-200069391-20260602-2026_112_DELIB-DE

Délibération n°2026-112

Membres en exercice : 69 Présents : 59 Absents : 10 Pouvoirs : 9

AFFAIRES GENERALES
ASSEMBLEE BRETONNE DE L'EAU (ABE) – DESIGNATIONS

La Région Bretagne a fait évoluer la Conférence Bretonne de l'Eau et des Milieux Aquatiques en une nouvelle assemblée, l'Assemblée bretonne de l'eau *(ABE)*. L'ABE est un lieu d'information, de partage de connaissances et de concertation sur les problématiques liées à l'eau. Pilotée par la Région Bretagne, elle doit permettre de redonner un poids politique à l'eau tout en proposant des outils opérationnels pour appuyer la prise de décisions dans les territoires.

L'ABE est composée de 123 membres répartis en trois collèges : le collège des acteurs publics *(EPCI, CLE, départements, syndicats, …)*, le collège des opérateurs économiques *(agriculture, industrie, pêche, tourisme, ...)* et le collège des représentants de la société civile (*associations environnementales, associations de consommateurs, fédération de pêche, …)*.
Les membres et les partenaires se réunissent une à deux fois par ans en séance plénière pour débattre des grandes orientations en lien avec la politique de l'eau. L'ABE dispose de groupes de travail thématiques pour mettre en place des projets concrets *(campagne de communication sur la sobriété, retours d'expérience, journées thématiques, …)*. L'ABE peut également voter des vœux pour porter la voix de l'eau au niveau régional, national ou européen.
Si les séances plénières et les groupes de travail sont ouverts à tous, seul les membres de l'ABE peuvent prendre part aux votes pour l'élection du bureau ou pour les vœux.

Il convient de désigner deux mandataires, une femme et un homme. Afin d'assurer la parité entre les femmes et les hommes dans la composition de l'Assemblée, la Région Bretagne nomme parmi ces 2 mandataires un membre titulaire et son suppléant.

Vu :
- Le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.5211-1 et L.2121-21,
- La délibération n°2026-091 du 2 juin 2026, fixant les modalités de désignations dans les commissions obligatoires internes et d'autres structures extérieures,

Après en avoir délibéré :

Le Conseil communautaire :

- CONFIRME l'adhésion de Lamballe Terre & Mer à l'Assemblée bretonne de l'eau *(ABE)*,
- DESIGNE Caroline MORICE et Guy HEURTAULT comme mandataires à siéger à l'Assemblée bretonne de l'eau,
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN

POUR EXTRAIT CONFORME,
A Lamballe-Armor,
Le Président,
Thierry ANDRIEUX

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LAMBALLE TERRE & MER -22-

Signé par : Thierry ANDRIEUX
Date : 10/06/2026
Qualité : Président de Lamballe Terre & Mer